



## Club de Judo / Self-défense / Taïso de Bouloc

### Dossier d'inscription

SAISON 2025 – 2026

Cochez ici le cours sur  
lequel vous souhaitez  
vous inscrire !

### HORAIRE JUDO / SELF-DEFENSE



<b>Mardi</b>	8-9 ans (2017-2016)	17h30 – 18h30	
	10-12 ans (2015-2014-2013)	18h30-19h30	
	Self-défense (2012 et avant)	19h45-20h45	
<b>Mercredi</b>	6-7 ans (2019-2018)	14h15-15h15	
<b>Jeudi</b>	10-12 ans (2015 -2014-2013)	18h00-19h00	
	Judo (2012 et avant)	19h-20h30	
<b>Samedi</b>	3 ans ½ - 5 ans (2020-2022)	10h00-10h45	
	Judo (2012 et avant)	10h45-12h15	

### HORAIRE TaïSO

<b>Mercredi</b>	Adultes	19h00-20h15	
-----------------	---------	-------------	--

### Tarif (avec adhésion + licence/assurance)

<b>2022-2020</b>	<b>220€</b>
<b>2019-2013</b>	<b>230€</b>
<b>2012 et avant</b>	<b>240€</b>
<b>Taïso</b>	<b>180€</b>
<b>Self-Défense</b>	<b>180€</b>

**Pour toute demande de renseignements supplémentaires, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : clubjudo.bouloc@gmail.com**

**Club de Judo / Self-défense / Taïso de Bouloc**

**Dossier d'inscription**

**SAISON 2025 – 2026**

**Renseignement licencié.e**

NOM Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
N° de téléphone	
E-mail (en lettres majuscules)	

1ère demande de licence

renouvellement de licence

*Pour les mineurs*, merci de renseigner également le tableau suivant :

NOM Prénom des responsables légaux	N° de téléphone	Adresse mail (bien lisible)

**Autorisations (les cases non cochées signifieront absence d'autorisation)**

- En cas d'accident, j'autorise le Professeur ou le responsable du club présent à prendre toutes initiatives jugées utiles quant aux soins à faire donner le cas échéant à mon enfant ou à moi-même, y compris l'hospitalisation.
- J'autorise Le Club de Bouloc, à faire paraître sur tous supports (journaux, plaquettes, site internet...) les photographies ou films sur lesquels je peux, moi-même ou mon enfant, figurer. Le club s'engage à ne pas faire un usage commercial de ces images.
- J'autorise mon enfant à quitter seul le Dojo et de ce fait dégager le club et son représentant de toutes responsabilités en dehors des horaires d'entraînement ou de compétition.

Fait le

à

Signature

**Paiement de l'adhésion**

- Internet : nous vous envoyons un lien de paiement par mail, possibilité de régler en plusieurs fois.
- Espèces : Somme \_\_\_\_\_ donnée le \_\_\_\_\_
- Chèques : pour les mineurs, merci de noter le nom de l'enfant au dos du/des chèques.
- Pass'Sport n° : \_\_\_\_\_



## Club de Judo / Self-défense / Taïso de Bouloc

# Règlement intérieur

## SAISON 2025 – 2026

Ce règlement est destiné à fixer des règles pour la bonne marche du club. Le fait de devenir adhérent vaut pour complète et entière acceptation du présent règlement.

### SAISON SPORTIVE

Les horaires sont établis suivant les disponibilités du dojo en accord avec la Mairie. Suivant la disponibilité des judokas, toutes les plages horaires correspondant à leur niveau sont accessibles. La première séance d'essai est gratuite. Les suivantes sont payantes et le certificat médical ou attestation CERFA autorisant la pratique du judo est indispensable. Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

### LES COURS

Les enfants doivent arriver à l'heure à leur cours et ne peuvent le quitter sans l'autorisation du professeur. Les parents qui souhaitent assister au cours de leur enfant doivent le faire en silence et ne pas intervenir pendant le cours. Une bonne tenue et une hygiène corporelle sont de règle au sein du club. Les cheveux doivent être attachés, le port de bijoux et les chewing-gums sont interdit pendant l'activité. Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou par des propos incorrects, lors des entraînements, pourra être exclue temporairement ou définitivement. Le professeur peut exclure un enfant du cours s'il le juge nécessaire tout en le gardant sous sa surveillance.

### LES COTISATIONS

Le montant de la cotisation est révisable tous les ans. Le règlement des cours et de la licence s'effectue lors de l'inscription. Le club offre la possibilité de régler en 3 chèques lors de l'inscription, leurs encaissements seront réalisés une première fois dès l'achat, en novembre, et en janvier de la saison en cours. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

### LES ASSURANCES

Tout Judoka montant sur le tatami doit être titulaire d'une licence auprès de la FFJDA. Cette licence inclue l'assurance couvrant les risques pouvant subvenir pendant leur activité sportive au sein du club.

### LES RESPONSABILITES

Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du professeur. Le club est responsable des enfants dans le dojo en présence du professeur. En cas de problème survenu lors de trajet parking/Dojo ou Dojo/parking, le club ne peut être tenu responsable. En cas d'accident, il sera fait appel au service d'urgence. Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance médicale. La trousse à pharmacie est placée sous la responsabilité du professeur.

Lu et approuvé

Signature